

**COMPTE-RENDU SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUE**  
**DU MARDI 28 FEVRIER 2017**

CRCM280217

--°°0°°--

**1 - PV SEANCE**

Du 19 décembre 2016 -

M. Dupuis revient sur l'intervention de Mme Becquet DGS concernant une mise au point sur la prime de fin d'année qui n'est pas un 13<sup>ème</sup> mois comme annoncé par celui-ci.

Il demande si l'avis juridique a été fourni concernant la servitude de passage de la voirie communale desservant les garages et des bâtiments communaux rue des Remparts, face à la rue du 8 Mai 1945 ? Les utilisateurs sont tenus de participer aux frais d'entretien (Code Civil) et il n'y a pas d'obligation de basculer cette voie dans le domaine public.

Concernant la sécurisation des carrefours en traverse de RUE, il souhaite que le Conseil départemental soit relancé pour actualiser l'étude et le chiffrage.

Concernant l'organisation d'un Forum des associations, un courrier a-t-il été fait ? Réponse du Maire : pas encore, mais prévu.

PV adopté à l'unanimité.

**2 - AFFAIRES GENERALES**

Salle Henry Dunant : assurances dommages ouvrages / contrôles technique et S.P.S. -

M. le Maire explique au Conseil qu'il y a lieu de souscrire un contrat d'assurances dommages-ouvrages afin de couvrir la Commune par une garantie décennale en cas de défaillance d'une entreprise, un contrat de contrôle solidité et sécurité des ouvrages ainsi qu'un contrat de coordination sécurité, protection, santé pour le chantier = **22 POUR**

P.A.P.I. : convention

M. le Maire expose le montage financier proposé par le Syndicat Mixte pour les études et les travaux envisagés pour pallier aux risques de submersions : 20 millions d'€ financés à 83 % par l'état, la région, le département et 17 % par les communes, soit 280 000 € pour RUE. Le Conseil estime que les clefs de répartition pour le montant demandé à RUE n'est pas juste, même s'il y a des retombées économiques par rapport aux villes du littoral = **22 CONTRE**

Dénominations voies et parking -

A – « parking Yves Savreux 1938-2014 » ( legs de M. Savreux) **22 POUR**

B – « Impasse Marie-Thérèse Picandet » (don de Mme Picandet) **22 POUR**

C – « Impasse du 8 mai 1945 » (voie privée communale desservant les entrepôts du Bastion et futurs locaux Croix Rouge) **22 POUR**

**3 - URBANISME**

Transfert de la compétence urbanisme à la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre -

M. le Maire explique au Conseil que l'instruction des documents d'urbanisme est faite par deux agents depuis l'élaboration du POS en 1981 et qu'il souhaite garder la maîtrise de l'urbanisation de son territoire et propose de s'opposer au transfert de la compétence en matière de PLU et de tous documents d'urbanisme = **22 POUR**

**4 - PERSONNEL**

Création de 2 postes d'adjoints techniques en CDD et 1 poste d'adjoint technique stagiaire à temps complet -

M. le Maire informe que 3 contrats aidés arrivent à échéance. Il propose au vu des compétences et des formations reçues de créer 2 postes d'adjoints techniques en CDD de remplacement d'agents titulaires indisponibles pour le moment, ainsi qu'un poste d'adjoint technique pour suppléer au responsable en place. Le comité technique paritaire a validé ces 3 propositions = **22 POUR**

## Ajout

Désignation délégué CLECT – vérification des charges transférées dans le cadre de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre : M. Renard titulaire / M. Thueux suppléant = **22 POUR**

Servitude de passage sur parcelle communale AR 61 au profit de la propriété section AR 58 et 62 à Larronville –

Régularisation d'une situation ancienne à officialiser par un acte à la demande de Me Rasse = **22 POUR**

## 5 – COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### Questions du groupe de Mme Hareux

Demande des informations sur l'avancement des chantiers et travaux de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre :

- Les problèmes relevés par les inspectrices de la DREAL à la déchetterie sont-ils en voie de résolution ? Pour rappel, il y avait 8 mises en demeure de M. le Préfet, à échéance de 2 à 4 mois. Même si une mise aux normes est prévue, rien n'autorise l'exploitant à ne pas respecter les démarches imposées.
- Les travaux de réseaux du groupe scolaire seront-ils effectués pendant les vacances d'été ?
- La commission de sécurité pour le groupe scolaire, à la rentrée 2016 avait émis un avis négatif et imposé des aménagements, sont-ils solutionnés ?
- La crèche, dont la réalisation dépend en partie des travaux de réseaux sera-t-elle en fonction en 2017 ? Il nous semble qu'un ajournement à 2018 poserait des problèmes de subventions de la CAF.
- Quant aux travaux de réhabilitation du siège de la CCPM qui devraient être terminés à ce jour, avez-vous une date d'emménagement à nous communiquer et des explications pour le retard ?

M. le Maire donne certaines explications, mais attend des réponses de la CCPM.

M. le Maire donne connaissance d'une lettre concernant le 1<sup>er</sup> adjoint, ainsi que des cartes de remerciements des deuils de M. Queinec et M. Bocquillon.

## 7 - DROIT D'INITIATIVE

M. Dupuis demande une réunion de concertation des délégués avant les réunions de la CCPM pour se mettre d'accord sur les questions à poser.

M. Porquet informe de la 3<sup>ème</sup> édition Hauts de France Propres qui se déroulera les 18 et 19 mars prochain.

M. Deschamps informe de l'assemblée générale de l'harmonie le 1<sup>er</sup> mars et du concert de la Chorale Baie de Sol le samedi 4 mars au Beffroi.

**SEANCE LEVEE A 21 H 45**

